

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 29 (1999)
Heft: 11

Rubrik: OCPA : des services à votre disposition

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des services à votre disposition

OCPA

Il existe de nombreuses prestations d'encadrement et de services destinées aux personnes âgées vivant à domicile. Où s'adresser? Qu'est-ce que ça coûte? Est-ce que c'est remboursé par l'OCPA?

Les foyers de jour

Les foyers de jour offrent aux personnes âgées un accueil durant la journée, de 8 h 30 à 16 h 30. La fréquentation hebdomadaire peut varier de un à plusieurs jours, selon la situation. Le choix du foyer s'effectue en fonction du domicile de la personne intéressée. L'accueil dans les foyers de jour comprend le transport, des activités variées, des ateliers ou animations et un encadrement (médecin, infirmière, ergothérapeute, animateurs, assistants sociaux, cuisinière, chauffeur). Un certificat médical est nécessaire. L'activité poursuivie par les foyers

de jour vise plus particulièrement à développer l'autonomie et le mieux-être des personnes âgées; suppléer l'absence de proches; favoriser la réinsertion familiale et sociale; aider à surmonter une période difficile de la vie sur le plan affectif et physique entre autres; retarder ou écarter une hospitalisation; familiariser les personnes âgées avec la vie communautaire en les préparant ainsi à une éventuelle entrée dans un établissement médico-social.

Adresse: l'OCPA fournit une liste et une description des foyers de jour. Tél. 022/849 77 41.

Coût: Fr. 32.– par jour, transport et repas compris.

Participation: remboursement possible pour les bénéficiaires de l'OCPA.

Aide à domicile

Les prestations offertes par les professionnels des services d'aide et de soins à domicile sont les suivantes: les soins infirmiers; les soins thérapeutiques sur prescription médicale; l'aide aux activités de la vie quotidienne (entretien du ménage, du linge, préparation des

repas, aide aux déplacements extérieurs); la recherche de contacts avec la famille, l'entourage et l'environnement social; les traitements de réadaptation, l'ergothérapie, la stimulation de la mobilité, etc.; les soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie.

Le dispositif de l'aide à domicile est organisé, de manière décentralisée, en 22 secteurs socio-sanitaires. Pour tout renseignement et demande de prestation: Centre d'action sociale et de santé (CASS) de votre quartier.

Adresse: Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), 36, av. du Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge. Tél. 022/420 20 20.

Coût: Aide au ménage (variable selon le revenu). Fr. 20.– l'heure pour les bénéficiaires de l'OCPA. Soins infirmiers: Fr. 60.– l'heure (Fr. 15.– les 15 min.). Soins de base (lever, coucher, toilette, etc.) Fr. 45.– l'heure (Fr. 11,25 les 15 min.)

Participation: pour les soins infirmiers et les soins de base, les prestations sont remboursées à 90% par l'assurance maladie. Pour les bénéficiaires de l'OCPA, le 10% restant est remboursé sur présentation du décompte de l'assurance maladie.

Immeubles pour personnes âgées

Dans ces immeubles, les personnes âgées sont locataires d'appartements (2, 3 pièces) ou de studios indépendants. Dans les immeubles avec encadrement, appelés «D2», les prestations suivantes sont offertes: sécurité, facilité d'accès, aide sociale, intendance, animation, permanence nocturne.

Dans les autres logements, les prestations offertes aux personnes âgées varient d'un immeuble à l'autre.

Adresse: l'OCPA fournit la liste des logements. Tél. 022/849 77 41. La FSASD fournit la liste des logements «D2». Tél. 022/420 24 00.

Coût: les loyers varient en fonction de la taille du logement et du revenu des locataires.

Ensemble contre la douleur!

Chaque personne a le droit d'être soulagée de ses douleurs, car:

- Les douleurs gaspillent notre énergie.
- Les douleurs affectent notre qualité de vie.
- Les douleurs peuvent être soulagées dans pratiquement tous les cas.
- N'attendons pas qu'elle réapparaisse pour prendre son médicament contre la douleur. Il faut le prendre régulièrement et systématiquement, selon un horaire précis.
- Certaines personnes craignent les effets indésirables des médicaments contre la douleur. Elles évitent d'en prendre et ne sont

pas soulagées. Ne soyons pas de ce nombre!

- La morphine n'abrége pas la vie. C'est un excellent médicament, préconisé par l'Organisation mondiale de la santé.
- Les informations que vous donnez à l'infirmière, au médecin et au pharmacien sont très importantes pour un soulagement efficace de votre douleur.
- Vous êtes partie prenante de votre traitement. N'hésitez pas à poser vos questions!

Pr. Charles-Henri Rapin

**Poliger, rue des Bains 35,
1205 Genève.
Tél. 022/809 82 11.**



Photo H. Salgado

Plus de cent appartements ont été créés à la Résidence Colladon, au Petit-Saconnex

Participation: pour les bénéficiaires de l'OCPA, le loyer, charges comprises (max. Fr. 12 000.– pour une personne seule et Fr. 13 800.– pour un couple) est une dépense prise en compte pour le calcul des prestations complémentaires.

Repas à domicile

La livraison de repas cuisinés aux personnes âgées ou souffrant d'un handicap est assurée tous les jours de l'année (jours fériés également). Le repas est livré le matin.

Adresse: Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), 36, av. du Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge. Tél. 022/420 23 00.

Coût: Fr. 12.50 par repas (Fr. 12.– pour les bénéficiaires de l'OCPA). Participation: les repas, inclus dans la prestation mensuelle régulière, ne sont pas pris en charge par l'OCPA.

Renseignements: OCPA, 54, route de Chêne, case postale 378, 1211

Genève 29. Tél. 022/849 77 41 et 849 76 76.

Unité d'accueil temporaire

Les unités d'accueil temporaire des établissements médico-sociaux sont des EMS réservant des chambres pour les personnes âgées pour une durée minimale de 5 jours et maximale de 30 jours. De tels séjours permettent notamment aux personnes âgées de se familiariser avec la vie en EMS ou de soulager momentanément leur famille.

Adresse: l'OCPA fournit la liste des EMS réservant des unités d'accueil temporaire et la liste des places disponibles. Tél. 022/849 77 41.

Coût: un séjour en UAT coûte Fr. 137.– par jour. Les actes infirmiers sont facturés en plus et sont pris en charge par l'assurance maladie. L'OCPA prend en charge le coût d'un séjour en UAT des personnes bénéficiant de prestations complémentaires, sous déduction du prix

des repas (Fr. 18.– par jour), déjà inclus dans la prestation mensuelle régulière.

Participation: la participation pour les soins infirmiers laissée à charge de l'assuré par la caisse maladie est également prise en charge par l'OCPA.

Sécurité à domicile

Installation de signaux lumineux pour les personnes malentendantes ou sourdes; système de sécurité permettant de demander de l'aide (téléalarme).

Adresse: Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), 36, av. du Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge. Tél. 022/420 24 00.

Coût: installation Fr. 100.– par système. Location mensuelle entre Fr. 10.– et Fr. 26.– par mois, selon l'équipement.

Participation: l'OCPA ne prend pas en charge ces frais.

La fête de l'Escalade

Pour cette fin de siècle, le MDA-Genève vous convie à une fête exceptionnelle, commémorée et animée par la Compagnie 1602, samedi 4 décembre au Restaurant des Vieux-Grenadiers, 92, rue de Carouge. Tram 12, arrêt Augustins.

Programme: 11 h 30, accueil et verrière de bienvenue; 12 h, déjeuner; 13 h 30, partie commémorative avec la Compagnie 1602, spectacle audiovisuel «Commémorons l'Escalade», bris de la marmite en chocolat; 15 h, fin de la fête. Prix: Fr. 43.– tout compris.

Inscription: secrétariat MDA, 2, bd Carl-Vogt, Genève. Tél. 022/329 83 84.